Envoyé en préfecture le 20/04/2026
Reçu en préfecture le 20/04/2026
Publié le
ID : 056-200066777-20260413-CC_20260413_60-DE

DÉPARTEMENT DU MORBIHAN

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

CONSEIL DE PLOËRMEL COMMUNAUTÉ

SÉANCE ORDINAIRE DU 13 AVRIL 2026

L'an deux mille vingt-six, le 13 avril à 18H00, les membres du conseil de Ploërmel Communauté se sont réunis à la salle des fêtes de Ploërmel, sur convocation en date du 3 avril 2026 qui leur a été adressée le jour même par voie dématérialisée et par envoi postal à leur domicile conformément à l'article L.2121-10 du code général des collectivités territoriales.

Conseillers communautaires présents :
Armelle RIDARD ; Hania RENAUDIE ; Bruno GABARD ; Ronan COIGNARD ; Thierry CHAMAILLARD ; David BOULVAIS : Sophie COUTANT ; Edwige MESSAGER ; Pascal NIZAN ; Patrick POCARD ; Kevin ARGENTIN ; Marie-Noëlle AMIOT ; Damien GUIHUR ; Corinne PERRÉ ; Stéphane ROUAULT ; Jean-Luc GICQUEL ; Jean-Jacques MALEY ; Nicolas JAGOUDET ; Fanny LARMET ; Jack NOËL ; Michel BERTHO ; Didier BOURNE ; Maud GAVAUD. Fabienne BRIERO ; Didier PIRON ; Rasa MERECKAITE-BECKERIS ; Gérard REYNAUD ; Michel PICHARD ; Christelle CONOIR ; Josiane DENIS ; Nellie JOLIVET ; Philippe LOUAPRE ; Christophe LAUNAY ; Matthieu LE GOVIC ; Maïwenn RAULT ; Pascal MARCHAND ; Marie-Annick DREANO ; Frédéric POULIZAC ; Clarisse GUILMOTO ; Stéphane JAN ; Karine PRUNIER ; Adrien HAVARD ; Joël GUEGAN ; Patrick VERREY ; Charles-Édouard FICHET ; Daniel MANENC ; Fabienne TANGUY ; Maryannick LE DEVEHAT ; Jean-Charles SENTIER ; Nathalie IAFRATE ; Daniel LE RUYET ; Michel GORTAIS ; Yannick LE BORGNE ; Florence PRUNET ; Olivier MILLET ; Lydia DENOUAL.

Conseillers communautaires absents ayant donné pouvoir :
Isabelle HARDAT donne pouvoir à Christophe LAUNAY

Maïwenn RAULT est désignée secrétaire de séance.

Nombre de conseillers :
En exercice : 57
Présents : 56
Votants : 57
Quorum : le quorum étant atteint, le conseil peut valablement délibérer.

OBJET : N°CC-060/2026 – INSTALLATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE – ÉLECTION DU PRÉSIDENT.

Rapporteur : Marie-Annick DREANO, la doyenne d'âge de l'assemblée

Vu l'arrêté préfectoral du 9 octobre 2025 arrêtant le nombre total de sièges que compte l'organe délibérant de Ploërmel Communauté et leur répartition par commune membre,

Vu les résultats des élections municipales et communautaires des 15 et 22 mars 2026,

Vu les articles L.2122-4 et L.2122-7 du code général des collectivités territoriales, applicables aux EPCI par renvoi des articles L.5211-2 et L.5211-10 du même code,

Envoyé en préfecture le 20/04/2026
Reçu en préfecture le 20/04/2026
Publié le
ID : 056-200066777-20260413-CC_20260413_60-DE

Le conseil communautaire élit le président parmi ses membres, au scrutin secret, uninominal et à la majorité absolue.

Si, après deux tours de scrutin, aucun candidat n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative. En cas d'égalité de suffrages, le plus âgé est déclaré élu.

Préalablement à l'élection, il convient de constituer un bureau de vote pour le déroulement et le contrôle des opérations de vote inscrites à l'ordre du jour de ce conseil communautaire. Il est composé :

- du président (doyen d'âge de l'assemblée) : Marie-Annick DREANO ;
- d'un secrétaire (benjamin de l'assemblée) : Maïwenn RAULT ;
- de deux assesseurs (les 2ème et 3ème conseillers les plus jeunes) : Adrien HAVARD et Rasa MERECKAITE-BEKERIS.

Un appel à candidatures est effectué.

Monsieur Christophe LAUNAY présente sa candidature.

Il est procédé aux opérations de vote selon les conditions règlementaires.

Le premier tour de scrutin a donné les résultats suivants :

a – nombre de conseillers présents n'ayant pas pris part au vote	0
b – nombre de votants (enveloppes déposées)	57
c – nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L.66 du code électoral)	0
d – nombre de suffrages blancs (art. L.65 du code électoral)	9
e – nombre de suffrages exprimés (b - c - d)	48
f – majorité absolue	25

Nom et prénom des candidats (dans l'ordre alphabétique)	Nombre de suffrages obtenus	
	En chiffres	En toutes lettres
LAUNAY Christophe	47	Quarante sept
PICHARD Michel	1	Un

✧ ✧ ✧ ✧ ✧ ✧ ✧

➢ Compte tenu de ces éléments, Monsieur Christophe LAUNAY est proclamé président de Ploërmel Communauté et est immédiatement installé.

Pour extrait certifié conforme,

Le président de Ploërmel Communauté
Christophe LAUNAY

La secrétaire de séance,
Maïwenn RAULT

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours gracieux préalable par voie postale au siège de la communauté de communes (Place de l'hôtel de ville, BP 133, 56 804 Ploërmel cedex) et/ou d'un recours contentieux devant le Tribunal administratif de Rennes par voie postale (3, Contour de la Motte, CS 44 416, 35 044 Rennes cedex) ou par voie électronique (application Télérecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr) dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication